

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 858

3 avril 2014

SOMMAIRE

BR Empire S.à r.l.	41154	NTR Lux Finance S.à r.l.	41145
Carrosserie NCM S.à r.l.	41183	O. Finances S.A.	41149
ChallengeAir S.A.	41161	Okhotny Ryad	41164
Chorus Security Transport	41183	Opalux Invest S.A.	41153
Decybelart S.A.	41181	Open Mind Management S.A.	41154
Docxa International S.A.	41180	Opuntia-Web s.à r.l.	41174
Drack SPF S.A., société de gestion de pa- trimoine familial (SPF)	41182	Paladin Realty Brazil Investors III (Lux) SA	41153
Eastman Chemical Luxembourg Holdings 7 S.à r.l.	41182	Parques Luxco S.à r.l.	41174
ECM CHINA Beijing S.à r.l.	41181	Pegaso Transportation Feeder S.C.A.	41163
ECM CHINA Beijing S.à r.l.	41180	Pegaso Transportation International S.C.A.	41145
ECM Poland A.G.	41181	Pegaso Transportation Investments S.C.A.	41163
e-economic international MidCo S.à r.l. ...	41161	PH Investissement S.à r.l.	41150
EI-Europa Immobilière S.A.	41182	PRINCESS CERAMIC Trading S.à r.l.	41175
Eki Pro Cycling Lux s.à r.l.	41182	PRINCETON PROPERTY, Société à res- ponsabilité limitée	41160
Endothelial Therapy Innovations S.A.	41183	Publity Capital Partners S.à r.l.	41174
Eraclito International S.A.	41180	Sandton Financing III (Luxembourg) S.à r.l.	41164
Euro Directory	41184	Sax International S.A.	41161
Euro Real Estate Germany I S.à r.l.	41181	Société Commerciale des Transports et Logistique S.A.	41163
Euro Real Estate Holding S.à r.l.	41183	Supiido Sàrl	41175
Euro Real Estate Swiss I S.à r.l.	41183	Telco Investments Europe S.à r.l.	41179
Field Point I-A RE3	41184	Third German Property 64 Sàrl	41184
International A.C.P. S.A.	41161	Tikal Prima S.A.	41160
Lantiq Intermediate Holdco S.à r.l.	41162	Tradeor Invest S.A.	41178
Leviria Holding B.V.	41154	Transtrend Fund Alliance	41162
LOG 2 GO SA Logistic Solutions	41138	Trilantic Capital Partners IV (Europe) Fee- der S.à r.l.	41179
Longchamps Immo S.A.	41146	Windows Lux S.à r.l.	41179
LSREF II Delphi LP S.à r.l.	41146	Xivvo S.à r.l.	41179
Lux Alliance S.A.	41149		
Lux Sports Marketing S.à r.l.	41138		
MGP Empire S.à r.l.	41154		
M.S.C.V. Consulting S.à r.l.	41173		
Mydo S.A.	41150		
Nafoora Holding S.A. SPF	41162		

LOG 2 GO SA Logistic Solutions, Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 161, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 83.197.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 6 février 2014.

Mohammed KARA, 60 Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Jeannette BECHT, et Aldo TRISCIUOGLIO sont renommés Administrateurs, ce dernier assumant la fonction d'Administrateur délégué.

Fortunato CAUZZO, 60 Grand-rue, L-1660 Luxembourg est nommé commissaire aux comptes, en remplacement d'EASIT SA.

Ces mandats viendront à échéance lors de l'assemblée de 2020.

Pour extrait sincère et conforme

EASIT S.A.

Référence de publication: 2014022242/15.

(140026611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Lux Sports Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 184.211.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen,

on the twenty-eighth day of the month of January.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

1) Mr Feliks LUKAS, USPTA Tennis Professional, born in Split (Croatia), on 17 March 1987, residing at Gajeva 25, 21216 Kastela (Croatia)

here represented by:

Mrs Alessia ARCARI, employee, with professional at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given to her in Luxembourg, on 23 January 2014;

2) Mr Robert SCHLAFER, Bank Manager, born in Dalstorp (Sweden), on 15 Juli 1980, residing at 14, rue Beck, L-1222 Luxembourg,

here represented by:

Mrs Alessia ARCARI, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given to her in Luxembourg, on 23 January 2014; and

3) Mr Alexis KAMAROWSKY, Company Director, born in Bad Rothenfelde (Germany), on 10 April 1947, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg

here represented by:

Mrs Alessia ARCARI, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given to her in Luxembourg, on 23 January 2014.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing persons and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing proxy holder, acting in the above stated capacities has requested the above notary to draw up the Articles of Incorporation (the "Articles of Incorporation") of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") which the prenamed persons hereby form among themselves as follows:

Art. 1. Form. There is established by the appearing persons a "société à responsabilité limitée" (the "Company") governed by the law of 10th August, 1915, on commercial companies, as amended, and by the present Articles of Incorporation.

The Company is initially composed of several partners. The Company may however at any time be composed of a single partner, notably as a result of transfer(s) of shares, without this resulting into the liquidation of the Company.

Art. 2. Object. The Company's main purposes are:

- Sponsorship of Professional Tennis Tournaments;
- Career-management of Tennis players;
- Promotion of international tennis tournaments;

- Search for sponsors of tennis tournaments;
- Promoting Companies through sports;
- Development of Tennis Academy;
- Connecting business with sports;
- Attracting investors to invest in tennis talents;
- Organizing investment structures for investors wanting to invest in tennis;
- Organizing tennis tournaments;
- Organizing tourism: activities, events, locations, travels, sports camps, sailing,etc.....

Other purposes for which the Company is formed are to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprises in any form whatsoever, as well as to the administration, management, control and development of those participations.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 3. Name. The name of the Company is “LUX SPORTS MARKETING S.à r.l.”, société à responsabilité limitée.

Art. 4. Duration. The duration of the Company is unlimited.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the management.

The management may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The corporate capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12'500.- EUR) divided into twelve thousand five hundred (12'500) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by a decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. If the Company is composed of one single partner, said single partner may transfer freely its shares.

If the Company is composed of several partners, the shares may be transferred freely amongst partners.

In this same scenario, the shares may only be transferred amongst living persons to non-partners with the authorisation of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner. The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Managers. The Company is managed and administered by one or several Managers, who may be Shareholders or non-Shareholders.

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole Shareholder or by the Shareholders, as the case may be.

While appointing the Manager(s), the sole Shareholder or the Shareholders, as the case may be, set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the Managers.

Managers are eligible for reelection.

The sole Shareholder or, as the case may be, the Shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause.

Each Manager may as well resign.

The sole Shareholder or, as the case may be, the Shareholders decide(s) upon the compensation of each Manager.

Art. 14. Powers of the managers. The manager(s) have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. They have the social signature and are empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

The Manager(s) may delegate special power or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by the Manager(s).

Art. 15. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 16. Liability of the managers. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 17. Representation of the Company. The Company is in all circumstances bound by the joint signatures of any two managers or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Managers, within the limit of such power. Each of the Managers is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

Art. 18. General meetings of partners. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the associates by registered mail.

In this latter case, the associates are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 19. Decisions. The decisions of the single partner or of the general meeting of partners, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

Art. 20. Financial year. The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December the same year.

Art. 21. Balance-sheet. Each year, on the thirty-first day of December, a general inventory of the assets and liabilities of the Company and a balance-sheet summarizing this inventory will be drawn up. Each partner or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the registered office communication of the said inventory and balance-sheet.

Art. 22. Allocation of profits. The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 23. Dissolution, liquidation. In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be partners, appointed by the single partner or the general meeting of partners, who shall determine their powers and their compensation.

Art. 24. Matters not provided. All matters not specifically governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

Thereupon now appeared Mrs Alessia ARCARI, prenamed, acting in her said capacity, declared to subscribe and fully pay up by contributions in cash the issued shares in such capacity, and in the name and on behalf of said (3) partners as follows:

Associates	Subscribed capital (EUR)	Number of shares	Paid in capital (EUR)
1) Mr Feliks LUKAS;	6'250.-	6'250	6'250.-
2) Mr Robert SCHLAFER;	4'125.-	4'125	4'125
3) Mr Alexis KAMAROWSKY;	2'125.-	2'125	2'125
TOTAL:	12'500.-	12'500	12'500.-

Proof of all such payments in cash of an aggregate amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12'500.- EUR) has been given to the undersigned notary, who expressly states this.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2014.

Extraordinary general meeting

The above-named persons, through their proxy-holder, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have adopted the following resolutions by unanimous vote:

1. - The number of the managers is set at THREE (3), and the following managers are elected for an unlimited period in time, with the powers set forth in article FOURTEEN (14) of the articles of incorporation of the Company.

a) Mr Feliks LUKAS, USPTA Tennis Professional, born in Split (Croatia), on 17 March 1987, residing at Gajeva 25, 21216 Kastela (Croatia);

b) Mr Robert SCHLAFER, Bank Manager, born in Dalstorp (Sweden), on 15 Juli 1980, residing at 14, rue Beck, L-1222 Luxembourg; and

c) Mr Alexis KAMAROWSKY, Company Director, born in Bad Rothenfelde (Germany), on 10 April 1947, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

2. - The address of the registered office of the Company is set at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same parties and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with Us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze,

le vingt-huit janvier.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1) Monsieur Feliks LUKAS, USPTA Tennis Professional, né à Split (Croatie), le 17 mars 1987, demeurant à Gajeva 25, 21216 Kastela (Croatie),

ici représenté par:

Madame Alessia ARCARI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 23 janvier 2014;

2) Monsieur Robert SCHLAFER, Directeur de Banque, né à Dalstorp (Suède), le 15 avril 1980, demeurant au 14, rue Beck, L-1222 Luxembourg,

ici représenté par:

Madame Alessia ARCARI, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 23 janvier 2014; et

3) Monsieur Alexis KAMAROWSKY, Directeur de Sociétés, né à Bad Rothenfelde (Allemagne), le 10 avril 1947, demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

ici représenté par:

Madame Alessia ARCARI, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 23 janvier 2014;

Lesdites procurations, après signature «ne varietur» par la mandataire des personnes comparantes et le notaire sous-signé, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée (les «Statuts») que les personnes prémentionnées vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Forme. Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») qui est régie par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ainsi que par les présents Statuts.

La Société comporte initialement plusieurs associés. Elle peut cependant à toute époque, comporter un seul associé, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts, sans que cela n'entraîne la dissolution de la Société.

Art. 2. Objet. Les objets principaux de la Société sont:

- Le sponsoring (parrainage) de tournois professionnels de tennis;
- La gestion de carrière de joueurs de tennis;
- La promotion de tournois internationaux de tennis;
- La recherche de sponsors (parrains) pour des tournois de tennis;
- La promotion de sociétés à travers les sports;
- Le développement d'Académie de tennis;
- La mise en relation d'affaires avec les sports;
- La sollicitation d'investisseurs pour investir dans les talents de tennis;
- L'organisation de structures d'investissements pour les investisseurs désirant d'investir en tennis;
- L'organisation de tournois de tennis;
- L'organisation de tourisme: activités, événements, locations, voyages, camps de sports, la voile,...etc....

La Société a encore pour objets la réalisation de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de «LUX SPORTS MARKETING S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) divisé en douze mille cinq cents (12'500) parts sociales d'une valeur nominale d'UN EURO (1.- EUR) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Loix.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachées aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Les gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs Gérants, associé(s) ou non.

Chaque Gérant est nommé pour une durée déterminée ou indéterminée par l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas.

Lors de la nomination du ou des Gérant(s), l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas, détermine leur nombre, la durée de leur fonction et les pouvoirs et compétences des Gérants.

Les Gérants sont rééligibles.

L'Associé unique ou, selon le cas, les Associés peu(ven)t décider de révoquer un Gérant avec ou sans motif.

Chaque Gérant peut également démissionner.

L'Associé unique ou les Associés, selon le cas, décide(nt) de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 14. Pouvoirs des gérants. Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

Art. 15. Événements atteignant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 16. Responsabilité des gérants. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 17. Représentation de la Société. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été délégués par les Gérants dans la limite de ces pouvoirs. Chacun des Gérants est autorisé à représenter la Société en justice comme défendeur ou demandeur.

Art. 18. Assemblée générale des associés. Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 19. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignée dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 20. Année sociale. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 22. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 24. Disposition générale. Toutes les matières qui seraient pas régies par les présents statuts seraient régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et paiement

Ensuite a comparu, Madame Alessia ARCARI, prénommée, agissant ès-dites qualités, a déclaré souscrire et libérer par des apports en numéraire les parts sociales émises en cette qualité, au nom et pour comptes des trois (3) associés comme suit:

Associés	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
1) Mr Feliks LUKAS;	6'250.-	6'250	6'250.-
2) Mr Robert SCHLAFER;	4'125.-	4'125	4'125
3) Mr Alexis KAMAROWSKY;	2'125.-	2'125	2'125
TOTAL:	12'500.-	12'500	12'500.-

Preuve de cette libération intégrale en numéraire d'un montant total de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) a été donnée au notaire soussigné qui la constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Coût, évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les associés prénommés, par leur mandataire susnommée, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à TROIS (3) et les gérants suivants sont nommés pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article QUATORZE (14) des statuts de la Société.

a) Monsieur Feliks LUKAS, USPTA Tennis Professional, né à Split (Croatie), le 17 mars 1987, demeurant à Gajeva 25, 21216 Kastela (Croatie);

b) Monsieur Robert SCHLAFER, Directeur de Banque, né à Dalstorp (Suède), le 15 avril 1980, demeurant au 14, rue Beck, L-1222 Luxembourg; et

c) Monsieur Alexis KAMAROWSKY, Directeur de Sociétés, né à Bad Rothenfelde (Allemagne), le 10 avril 1947, demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

2.- L'adresse du siège social est fixée au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des personnes comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire des personnes comparantes connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la même mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. ARCARI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 janvier 2014. Relation: EAC/2014/1532. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2014019693/382.

(140024441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

NTR Lux Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 126.914.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 11 février 2014 que:

1. La démission de Madame Susanna BENEDETTI, gérant de la Société à été acceptée avec effet au 11 février 2014; et

2. Monsieur Séamus O'BRIEN, né 6 juillet 1980 à Mayo, Irlande, résidant professionnellement au Burton Court, Burton Hall Drive, Sandyford, Dublin 18, Irlande, a été nommé gérant de la Société avec effet au 11 février 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 février 2014.

Référence de publication: 2014022302/17.

(140026835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Pegaso Transportation International S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 168.260.

Extrait des résolutions des gérants de Pegaso Transportation, agissant en qualité d'actionnaire gérant commandité de la Société, prises par voie circulaire en date du 10 février 2014

Les gérants de Pegaso Transportation, agissant en qualité d'actionnaire gérant commandité de la Société, ont décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la Société du 19-21 Boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, au 20 Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO C&T (Luxembourg) S.A.
Société Anonyme
Signature
Employé

Référence de publication: 2014022332/18.

(140026444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Longchamps Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 141.025.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 21 janvier 2014 que:

L'assemblée décide de reconduire le mandat de l'administrateur unique, Monsieur Pierre-Paul BOEGEN, né le 20 octobre 1948 à Arlon (Belgique), demeurant à B-6700 Arlon, 65, rue de Freylange.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2019.

L'assemblée décide de reconduire le mandat de commissaire aux comptes détenu par la société:

- CAP CONSULTANTS INTERNATIONAL SARL, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 103.153, ayant son siège social à L-3378 Livange, 3, rue de Turi.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014022243/17.

(140026635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

LSREF II Delphi LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.582.875,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 165.282.

—
In the year two thousand and fourteen on the eighth day of January,

before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91796 (the "Sole Shareholder"),

represented by Claire Braun, avocat, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 7 January 2014.

The proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LSREF II Delphi LP S.à r.l., registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 165282, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company") and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 9 December 2011, under the initial name of LSREF2 Lux Investments II S.à r.l., published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 174 of 20 January 2012.

The Company's articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 3 January 2014, not yet published in the Mémorial.

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by twenty thousand six hundred sixty-three (20,663) shares is held by the Sole Shareholder.

2. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

3. The agenda of the meeting is as follows:

A. Increase of the share capital of the Company by an amount of five thousand euro (EUR 5,000.-) in order to increase the current capital from two million five hundred eighty-two thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 2,582,875.-) up to two million five hundred eighty-seven thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 2,587,875.-) by the creation and issue of forty (40) new shares with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each (the "New Shares"); subscription and payment of the New Shares by the Sole Shareholder by a contribution in cash for a total subscription amount of five thousand one hundred twenty-four euro (EUR 5,124.-) of which (i) five thousand euro (EUR 5,000.-) shall be allocated to the share capital of the Company and (ii) one hundred twenty-four euro (EUR 124.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

B. As a consequence, amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at two million five hundred eighty-seven thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 2,587,875.-) represented by twenty thousand seven hundred three (20,703) shares having a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each."

C. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of five thousand euro (EUR 5,000.-) in order to increase the share capital from its current amount of two million five hundred eighty-two thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 2,582,875.-) up to two million five hundred eighty-seven thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 2,587,875.-) by the creation and issuance of forty (40) New Shares with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each.

The forty (40) New Shares are entirely subscribed and fully paid up by the Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, by a contribution in cash of an aggregate amount of five thousand one hundred twenty-four euro (EUR 5,124.-) of which (i) five thousand euro (EUR 5,000.-) are allocated to the share capital of the Company and (ii) one hundred twenty-four euro (EUR 124.-) are allocated to the share premium account of the Company.

The amount of five thousand one hundred twenty-four euro (EUR 5,124.) is as of now at the free disposal of the Company as it has been shown to the undersigned notary by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company to be read henceforth as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at two million five hundred eighty-seven thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 2,587,875.-) represented by twenty thousand seven hundred three (20,703) shares having a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to any formalities in connection therewith.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder appearing signed, together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le huit janvier,
par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire demeurant à Luxembourg,
a comparu

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Claire Braun, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 janvier 2014.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée LSREF II Delphi LP S.à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165282, ayant son siège social au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 9 décembre 2011 sous le nom initial LSREF2 Lux Investments II S.à r.l., publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 20 janvier 2012, numéro 174.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 janvier 2014, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. La totalité du capital social, représentée par vingt mille six cent soixante-trois (20.663) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.

2. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

3. L'ordre du jour est le suivant:

A. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cinq mille euros (EUR 5.000,-) de façon à porter le capital actuel de deux millions cinq cent quatre-vingt-deux mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 2.582.875,-) à deux millions cinq cent quatre-vingt-sept mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 2.587.875,-) par la création et l'émission de quarante (40) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»); souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique par un apport en numéraire pour un montant total de cinq mille cent vingt-quatre euros (EUR 5.124,-) dont (i) cinq mille euros (EUR 5.000,-) seront alloués au capital social de la Société et (ii) cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société.

B. Suite à l'augmentation de capital qui précède, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions cinq cent quatre-vingt-sept mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 2.587.875,-) représenté par vingt mille sept cent trois (20.703) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.»

C. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

L'Associé Unique, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq mille euros (EUR 5.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent quatre-vingt-deux mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 2.582.875,-) à deux millions cinq cent quatre-vingt-sept mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 2.587.875,-) par la création et l'émission de quarante (40) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les quarante (40) Nouvelles Parts Sociales sont toutes souscrites et entièrement libérées par l'Associé Unique, prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus, par un apport en numéraire d'un montant total de cinq mille cent vingt-quatre euros (EUR 5.124,-) dont (i) cinq mille euros (EUR 5.000,-) sont alloués au capital social de la Société et (ii) cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de cinq mille cent vingt-quatre euros (EUR 5.124,-) est dès à présent à la libre disposition de la Société tel qu'il a été démontré au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui sera désormais lu comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions cinq cent quatre-vingt-sept mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 2.587.875,-) représenté par vingt mille sept cent trois (20.703) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription de l'émission des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Braun et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 janvier 2014. Relation: LAC/2014/2437. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédictée société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 7 février 2014.

Référence de publication: 2014019686/166.

(140024907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

O. Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 66.544.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 3 février 2014

- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., né le 10 novembre 1962 à Differdange, Grand-Duché de Luxembourg, résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'Administration. Il exercera ce mandat pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 3 février 2014.

Certifié sincère et conforme

O. FINANCES S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014022304/17.

(140026131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Lux Alliance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 63.618.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 27 juin 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère public en leurs conclusions a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme, LUX ALLIANCE S.A., avec siège social à 2163, 29, Avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 63618.

Pour extrait conforme
Maître Delphine ROSSI
Le liquidateur

Référence de publication: 2014022246/16.

(140026607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

PH Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 157.416.

Il résulte d'une résolution prise par le conseil de gérance de la Société et datée du 26 novembre 2013 que le siège social de la Société a été transféré du 296/298 route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec prise d'effet à dater du 26 novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2014.

Un Mandataire

Référence de publication: 2014022348/14.

(140026208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Mydo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.933.

L'an deux mille treize, le trente décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «MYDO S.A.», avec siège social à L-8211 Mamer 53, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 10 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 244 du 30 janvier 2008, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

qui désigne comme secrétaire Madame Irena COLAMONICO, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la société n'a pas émis d'emprunt obligataire.

IV. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon à L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté, et modification conséquente de l'alinéa 2 de l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«La société est constituée pour durée indéterminée et aura son siège social à Luxembourg»

2. Modification de l'objet social de la société, et modification conséquente de l'article 3 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la réalisation de tous travaux et toutes prestations de services dans le domaine de conseil.

La société a pour objet également la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de son objet social.

D'une manière générale, la société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.»

3. Ajout à l'article 8 des statuts de la Société d'un paragraphe concernant la durée des mandats des administrateurs et celui concernant la possibilité de la nomination d'un administrateur unique afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoquables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.»

4. Modification de l'article 9 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve valablement engagée par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil.

Dans le cas d'administrateur unique, la société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.»

5. Révocation avec effet immédiat des trois administrateurs actuels de la société, Monsieur Jean-Marc TOUSSAINT, Monsieur Paul KAISIN et Monsieur Yves COLINET, et de l'administrateur-délégué Monsieur Jean-Marc TOUSSAINT, décharge aux administrateurs et à l'administrateur-délégué pour l'exercice de leurs mandats et nomination de 3 nouveaux administrateurs pour une durée statutaire de 6 ans, à savoir jusqu'à l'année 2019.

6. Révocation avec effet immédiat du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE & EXPERTISES (Luxembourg) S.A., décharge au commissaire aux comptes pour l'exercice de son mandat et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour une durée statutaire de 6 ans, à savoir jusqu'à l'année 2019.

7. Divers.

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon à L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté, et de modifier en conséquence l'alinéa 2 de l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«La société est constituée pour durée indéterminée et aura son siège social à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale constatant formellement que la société n'a pas émis d'emprunt obligataire, décide de modifier l'objet social et par conséquent l'article 3 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la réalisation de tous travaux et toutes prestations de services dans le domaine de conseil.

La société a pour objet également la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de son objet social.

D'une manière générale, la société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'ajouter à l'article 8 des statuts de la Société un paragraphe concernant la durée des mandats des administrateurs ainsi qu'un paragraphe concernant la possibilité de la nomination d'un administrateur unique afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoquables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve valablement engagée par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil.

Dans le cas d'administrateur unique, la société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de révoquer avec effet immédiat les trois administrateurs actuels de la société, Monsieur Jean-Marc TOUSSAINT, Monsieur Paul KAISIN et Monsieur Yves COLINET, et les administrateurs-délégués Monsieur Jean-Marc TOUSSAINT et Monsieur Yves COLINET, et décharge leur est accordée pour l'exercice de leurs mandats.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer de 3 nouveaux administrateurs pour une durée statutaire de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle ayant lieu en 2019, à savoir:

- Monsieur Gaëtan de Longeaux, né le 22 août 1958 à Avranches, France, demeurant à 52, Chemin de Rennie, CH-1009 Pully;

- Monsieur Thierry Derochette, né le 19 décembre 1971 à Liège, Belgique, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté;

- Monsieur Olivier KARREMANS, né le 28 avril 1975 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté.

Septième résolution

L'assemblée décide de révoquer avec effet immédiat du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE & EXPERTISES (Luxembourg) S.A. et décharge lui est accordée pour l'exercice de son mandat.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes pour une durée statutaire de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle ayant lieu en 2019, à savoir:

- la société à responsabilité limitée Kohnen & Associés S.à r.l., établie et ayant son siège social à 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 114.190.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Vande Cruys, I. Colamonico, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 janvier 2014. LAC/2014/405. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2014.

Référence de publication: 2014019750/159.

(140024725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Opalux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 129.642.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 6 février 2014 que:

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN RÉVISION S.à r.l.:

* Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014022319/15.

(140026628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Paladin Realty Brazil Investors III (Lux) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 157.443.

—
Extrait des Résolutions prises par les Associés en date du 31 janvier 2014

1. M. Russell Perchard, demeurant professionnellement avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a démissionné de sa fonction d'administrateur de catégorie A.

2. M. Costas Constantinides, demeurant professionnellement au 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommé administrateur de catégorie A avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- M. Amine Zouari, (administrateur de catégorie A);

- M. Costas Constantinides, (administrateur de catégorie A);

- Palador Realty Brazil III (Lux), LLC, (administrateur de catégorie A).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2014.

Référence de publication: 2014022328/18.

(140026195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Open Mind Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 143.850.

Il est à noter que suite à un changement d'adresse M. Domenico Grassi, administrateur, est désormais domicilié à Salita Carlo Bossoli 9, CH-6900 Lugano.

Luxembourg, le 11 février 2014.

Référence de publication: 2014022309/10.

(140026463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Leviria Holding B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.087.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant unique de la Société, LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014022238/14.

(140026885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

**BR Empire S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MGP Empire S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.757.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

MGP Europe (Lux) III S.à r.l., société à responsabilité limitée, a company organised under the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, with registered office at 28 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Trade and Companies registry in Luxembourg under section B number 129066,

here represented by Mrs Alexia UHL, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 22 November 2013.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented aforesaid, is the sole partner of "MGP Empire S.à r.l." société à responsabilité limitée, having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by a deed of Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, on 19 November 2009, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 16 on 5 January 2010, registered with the Luxembourg company and commercial register under section B number 149757 (the "Company").

The Articles of Incorporation were amended for the last time by a deed of Me Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on 16 November 2012, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n°714 on 23 March 2013 2013.

The appearing party, represented as aforesaid, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Amendment and restatement of the Company's articles of association.

The Partner, represented as aforesaid, requests the undersigned notary to record the sole resolution:

Sole resolution:

The Partner amends and restates the Company's articles of association so that they shall read with immediate effect as follows:

Art. 1. The above named party and all persons and entities who may become partners in future (individually, the “Partner” and jointly, the “Partners”), hereby forms a company with limited liability (the “Company”) which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles of association (the “Articles of Association”).

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The purpose of the Company is also the investment in and development of real estate properties and land as well as real estate management for its own purposes.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgages, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the same group.

The Company may borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures by way of private placement.

The Company may carry out any other financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes

Art. 3. The term of the Company shall be for an unlimited period.

Art. 4. The Company’s denomination shall be “BR Empire S.à r.l.”, the Company is a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and these Articles of Association.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred in any other place in the Grand Duchy of Luxembourg, by a resolution of the Board of Managers of the Company.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Managers of the Company.

Where the Board of Managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. The Company’s corporate capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) parts in registered form of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

All parts may be issued with a premium.

The Board of Managers (or as the case may be the Manager) may create such capital reserves from time to time as they may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums. The payment of any dividend or other distribution out of a reserve fund to holders of parts may be decided by the Board of Managers (or as the case may be the Manager).

Art. 7. The Company’s parts are freely transferable between Partners.

They may only be disposed of to new Partners following the passing of a resolution of the Partners approved by a majority amounting to three-quarters of the part corporate capital.

Art. 8. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the Partners will not bring the Company to an end.

Art. 9. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the Company. For the avoidance of doubt, this Article 9 shall not prevent a Partner from pledging its parts if such Partner complies with article 189 of the 1915 Law.

Art. 10. The Company is managed by one or several managers (individually, the “Manager” and jointly, the “Managers”), not necessarily Partners, appointed by the Partners. If several Managers are appointed, they form a board of managers (the “Board of Managers”).

Decisions are taken at a majority of votes.

In order to be valid, resolutions of the Board of Managers must be passed by the vote of at least a simple majority of Managers present or represented during the meeting. In the event of an equality of votes, any chairman of the Board of Managers that may be appointed by the Board of Managers, shall not have a casting vote.

Resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes and may be signed solely by the chairman.

The Managers may elect a chairman of their Board of Managers and determine the period for which he is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five minutes after the time appointed for holding the same, the Managers present may choose one of their number to be chairman of the meeting.

A Manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference telephone or other communications equipment by means of which all the persons participating in the meeting can communicate with each other at the same time. Participation by a Manager in a meeting in this manner is treated as presence in person at that meeting. Unless otherwise determined by the Managers, the meeting shall be deemed to be held at the place where the chairman is at the start of the meeting.

A Manager may be represented at any meetings of the Board of Managers by a proxy appointed in writing by him. He must appoint as proxy another Manager of the Company. The vote of the proxy shall for all purposes be deemed to be that of the appointing Manager.

Written resolutions signed by all the Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In dealing with third parties, the Manager or Managers have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform or authorise any acts or operations connected with its object.

If more than one Manager is appointed, each Manager can bind the Company by his/ her sole signature for the purposes of transactions regarding the general administration of the Company (e.g. signing of proxies) provided that any such transaction involves an amount of less than EUR 15,000.- (or equivalent in any other currency) or involves the filing of a return with a tax authority. In respect of all other transactions, any two Managers can bind the Company by their joint signatures. Signatory authority for any type of transaction may also be delegated by a resolution of the Managers to any one Manager or third party in the context of a specific transaction or general delegations.

Art. 11. The Company shall, to the fullest extent permitted by law, indemnify any person who is, or has been, a Manager or officer, against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any investigation, claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by reason of his being or having been a Manager or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified by such company, and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in a court of competent jurisdiction in such investigation, claim, action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, or willful misconduct in the conduct of his office; in the event of settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which a court of competent jurisdiction has approved the settlement or the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

Art. 12. The Manager or Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments validly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 13. Each Partner may take part in collective decisions irrespective of the number of parts which he owns.

Each Partner has voting rights commensurate with his holding of parts. Each Partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

The Partners will have the power to appoint the Manager or Managers and to dismiss such Manager or Managers at any time in their discretion without giving reasons.

Art. 14. The Company's financial year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 15. Each year on the 31st of December, the books of the Company shall be closed and the Managers shall prepare an inventory including an estimate of the value of the Company's assets and liabilities as well as the Company's financial statements.

Art. 16. Each Partner may inspect the above inventory and the financial statements at the Company's registered office.

Art. 17. The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represents the net profit of the Company.

Five per cent (5%) of the net profit of the Company is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital. The balance may be used freely by the Partners.

The Board of Managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the Board of Managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up within thirty (30) days before the date of the Board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

The holders of parts in respect of which issue premiums have been paid will be entitled to distributions not only in respect of the share capital but also in respect of issue premiums paid by such holders reduced by any distributions of

such issue premiums to the holders of such parts or any amounts of such issue premium used for the setting off of any realised or unrealised capital losses.

Art. 18. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators, who may be Partners, and who are appointed by the general meeting of Partners who will determine their powers and remuneration.

The surplus after the realisation of the assets and the payment of liabilities is distributed to the Partners in proportion to the parts held by them.

Art. 19. Each of the Partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the Articles of Association.”

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately valued at eight hundred euro (EUR 800,-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix décembre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

MGP Europe (Lux) III S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 129066,

ici représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 22 novembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique associée de «MGP Empire S.à r.l.», ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte notarié de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 novembre 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n°16 le 5 janvier 2010, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 149757 (la «Société»).

Les articles des statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 16 novembre 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n°714 du 23 mars 2013.

La comparante, représentée comme ci-avant, déclarant avoir parfaite connaissance de l'unique résolution à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modifications et refonte complète des statuts de la Société.

L'associé unique, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter l'unique résolution suivante:

Résolution unique:

L'Associé modifie et reformule les statuts de la Société pour qu'ils aient la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite (au singulier "l'Associé" et conjointement les "Associés"), une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. L'objet de la Société est la prise des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre

manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de dettes, de notes et d'autres valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

L'objet de la Société est aussi l'investissement dans et le développement de bien immobiliers mais aussi la gestion de bien immobiliers pour son propre compte.

Dans les limites de son activité, la Société peut accorder des hypothèques, contracter des emprunts, avec ou sans garanties, et se porter garant pour d'autres personnes ou sociétés, dans les limites des dispositions légales y afférentes.

La Société peut contracter des prêts avec ou sans intérêt et procéder à l'émission d'obligations et autres dettes par voie d'une émission privé.

La Société peut poursuivre toute activité de nature financière, industrielle ou commerciale qui se révèle utile directement ou indirectement à l'accomplissement de son objet.

La Société peut en général prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et poursuivre toute activité utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «BR Empire S.à r.l.»

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans n'importe quel lieu au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du conseil de gérance de la Société. Des succursales, des filiales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs par une résolution du Conseil de Gérance de la Société.

Dans l'éventualité où le Conseil de Gérance de la Société détermine que des développements ou événements extraordinaires politiques ou militaires ont eu lieu ou sont imminents et que ces développements ou événements pourraient entraver les activités normales de la Société à son siège social, ou avec la facilité de communication entre ce bureau et les personnes ailleurs, le siège social pourra temporairement être transféré ailleurs jusqu'à la complète cessation de ces circonstances extraordinaires. De telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société de droit luxembourgeois.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

L'émission des parts peut être assortie d'une prime d'émission.

Le Conseil de Gérance (ou s'il y a lieu le Gérant) pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses parts sociales. Le paiement de tout dividende ou de toute autre distribution résultant d'un fonds de réserve aux détenteurs de parts pourra être décidé par le Conseil de Gérance (ou s'il y a lieu le Gérant).

Art. 7. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre Associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés que moyennant l'agrément donné des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Le décès, l'incapacité ou la faillite de l'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Ni les créanciers, ni les héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société. Etant entendu que cet Article 9 ne doit pas empêcher un Associé de mettre en gage ses parts sociales si tel Associé se conforme à l'article 189 de la Loi de 1915.

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (individuellement le "Gérant" et collectivement les "Gérants"), Associés ou non, nommés par l'assemblée des Associés. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils forment un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Pour être valides, les résolutions du Conseil de Gérance doivent être approuvées par le vote d'au moins une majorité simple des Gérants présents ou représentés au moment de la réunion. En cas de partage de voix, un président du Conseil de Gérance qui pourra être nommé n'aura pas de vote prépondérant.

Les Gérants peuvent nommer un président du Conseil de Gérance et déterminer la durée pour laquelle il est nommé. Si aucun président n'est nommé ou lorsque le président nommé n'est pas présent dans les cinq minutes qui suivent l'heure fixée pour la réunion, les Gérants peuvent choisir parmi eux et nommer un nouveau président.

Un Gérant pourra participer à la réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant aux personnes présentes de communiquer entre elles. Un Gérant qui assiste à la réunion de la façon décrite ci-dessus sera considéré comme ayant été présent en personne. Sauf décision contraire des Gérants, la réunion est considérée comme ayant été tenue au lieu où le président a initié la réunion.

Un procès verbal des décisions prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance sera dressé et le cas échéant pourra être signé uniquement par le président de la réunion du Conseil de Gérance.

Un Gérant peut se faire représenter lors des réunions du Conseil de Gérance, à condition de remettre une procuration écrite à la personne de son choix. Cette personne doit nécessairement être un autre membre du Conseil de Gérance. Le vote du représentant sera traité comme si le Gérant représenté avait voté en personne.

Les résolutions écrites signées par tous les Gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue.

Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, téléfax ou tous moyens similaires de communication.

Le ou les Gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Au cas où il y a plus d'un Gérant nommé, chaque Gérant peut engager la Société par sa seule signature (par exemple signature de procuration) à condition qu'une telle transaction implique un montant inférieur à 15.000,- EUR (ou somme équivalente dans toute autre devise) ou par la signature de toute déclaration fiscale quelque soit le montant de cette déclaration. Pour toute autre transaction, deux Gérants peuvent engager la Société par leur signature conjointe. Un pouvoir de signature pour tous types de transaction peut être aussi délégué par une résolution du Conseil de Gérance à un seul Gérant ou à un tiers dans le contexte d'une transaction spécifique ou pour une délégation générale.

Art. 11. La Société indemniserà, dans le sens le plus large permis par la loi, toute personne qui est ou qui a été, un Gérant ou fondé de pouvoir de la Société, des responsabilités et des dépenses raisonnablement occasionnées ou payées par cette personne en relation avec toutes enquêtes, demandes actions ou tous procès dans lesquels elle a été impliquée en tant que partie ou auxquels elle est ou aura été partie en sa qualité de Gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été à la demande de la Société, Gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditriche et par laquelle elle ne serait pas indemnisée par cette société ainsi que de montants payés ou occasionnés par elle dans le cadre du règlement de ceux-ci, sauf le cas où dans pareils enquêtes, demandes actions ou procès, elle sera finalement condamnée pour négligence ou faute ou mauvaise administration dans l'exécution de son mandat; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que pour des matières couvertes par l'arrangement dont une cour compétente a approuvé l'arrangement ou si la Société est informée par son avocat-conseil que le Gérant ou le fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs.

Art. 12. Le ou les Gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements valablement pris par eux au nom de la Société. Ils sont de simples mandataires et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient.

Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque Associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Le ou les Gérants sont nommés par les Associés et sont révocables ad nutum par ceux-ci.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et le ou les Gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société ainsi que le bilan.

Art. 16. Tout Associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des Associés.

Le Conseil de Gérance est autorisé à procéder autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement des dividendes intérimaires sous le respect seulement des deux conditions suivantes: le Conseil de Gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur la base des comptes intérimaires préparés dans les trente (30) jours avant la date dudit Conseil de Gérance; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas être audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Tous les détenteurs des parts émises avec une prime d'émission pourront recevoir des distributions non seulement en rapport avec le capital social, mais également en rapport avec les primes d'émissions payées, dont il y a lieu de déduire toute distribution de ces primes d'émissions aux associés détenteurs de ces parts ou toute partie de ces primes d'émission utilisée pour compenser les moins values réalisées ou latentes.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

L'excédent après réalisation des actifs et le paiement du passif sera distribué aux Associés dans la proportion des parts sociales détenues par chaque Associé.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, chacun des Associés se réfère aux dispositions légales.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge, s'élève approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. À la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2013. LAC/2013/56945. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Référence de publication: 2014017473/321.

(140020519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

PRINCETON PROPERTY, Société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 234.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.847.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 28 novembre 2013.

En date du 28 novembre 2013, les Associés de la Société décident de révoquer Monsieur Rémi ZONCA de son mandat de gérant de la Société.

A cette même date, Monsieur Nicolas Froidefond, né le 28 août 1977 à Senlis (France), résidant professionnellement à 11, avenue de la Liberté L – 1931 Luxembourg a été nommé gérant unique de la Société avec effet au 28 novembre 2013 pour une durée indéterminée.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2014022356/16.

(140026678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Tikal Prima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 156.391.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration du 30 Janvier 2014

1. Le Conseil d'administration décide d'accepter la démission de Monsieur Hassane DIABATE, en tant qu'administrateur.

2. Le Conseil d'administration coopte Madame Angela Ninno, née à Policoro (Italie), le 16 mai 1971, résidant professionnellement au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire: Monsieur Hassane DIABATE, né à Abidjan (Côte d'Ivoire), le 4 avril 1971. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur. La prochaine assemblée générale des actionnaires ratifiera cette cooptation.

Fait à Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2014022442/17.

(140026535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

ChallengeAir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 112.681.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014022594/10.

(140027429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Sax International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 77.731.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 4 février 2014

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013, Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Thierry FLEMING, administrateur démissionnaire

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 4 février 2014.

Référence de publication: 2014022400/14.

(140026340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

International A.C.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 18.110.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 4 février 2014 à Luxembourg

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de nommer au poste de président du Conseil d'Administration Monsieur Alaric de Murga.

Copie Conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014022161/14.

(140026228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

e-conomic international MidCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 68.559.932,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 178.313.

EXTRAIT

Suivant un contrat de transfert de parts sociales en date du 11 février 2014, Tue Skaarup, demeurant professionnellement à Siriusvej 2, 3370 Melby, Denmark, a cédé la totalité des parts sociales qu'il détenait dans la Société à Hg Quicksilver Limited, une société régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 2 More London Riverside, London, SE1 2 AP, United Kingdom, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro 06690458.

En conséquence, les parts sociales de la Société sont à présent détenues comme suit:

Hg Quicksilver Limited 69.156 parts sociales préférentielles de catégorie A

1.806 parts sociales ordinaires de catégorie B

151 parts sociales ordinaires de catégorie C

151 parts sociales ordinaires de catégorie D

151 parts sociales ordinaires de catégorie E

151 parts sociales ordinaires de catégorie F
151 parts sociales ordinaires de catégorie G
151 parts sociales ordinaires de catégorie H
151 parts sociales ordinaires de catégorie I

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

e_conomic international MidCo S.a r.l.

Référence de publication: 2014022520/26.

(140027375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Lantiq Intermediate Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.198.977,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.556.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 décembre 2013

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 décembre 2013 que Monsieur Dan Moloney, né le 21 mai 1959 à Flint, Michigan (Etats-Unis d'Amérique), domicilié 2100 Country View Lane, Lansdale, PA 19446, Etats-Unis d'Amérique a été nommé gérant B de la Société avec effet au 31 décembre 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2014.

Pour LANTIQU INTERMEDIATE HOLDCO S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014022231/17.

(140026182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Nafoora Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 23.290.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2012, tenue extraordinairement en date du 5 février 2014, que:

Suite à la démission de:

- Madame Mireille GEHLEN et de
- Monsieur Theo HAENI

Sont élus en qualité de nouveaux Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2017, qui se tiendra en l'année 2018:

- Monsieur François CHESNAY, né le 18 mars 1972 à Cherbourg (France), demeurant Sunhaven, 6, Millais Park, St Helier, Jersey JE2 4RU
- Monsieur Saeed Abbas Ebraheem YOUSIF ALYOUSIF, né le 01 janvier 1980 à Abu Dhabi (Emirats Arabes Unis), demeurant Villa # 104, Jumeirah, Dubai, (Emirats Arabes Unis)

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014022291/20.

(140026153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Transtrend Fund Alliance, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 97.101.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 31 janvier 2014

En date du 31 janvier 2014, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Norbert Wagemans en qualité d'Administrateur et de Président avec effet au 1^{er} février 2014,

- de nommer Monsieur Joep van den Broek en tant que Président avec effet au 1^{er} février 2014 jusqu'à la cooptation d'un nouvel Administrateur et Président au plus tard le 1^{er} mai 2014.

Luxembourg, le 4 février 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Transtrend Fund Alliance*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014022435/17.

(140026524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Pegaso Transportation Feeder S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 168.188.

Extrait des résolutions des gérants de Pegaso Transportation, agissant en qualité d'actionnaire gérant commandité de la Société, prises par voie circulaire en date du 10 février 2014

Les gérants de Pegaso Transportation, agissant en qualité d'actionnaire gérant commandité de la Société, ont décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la Société du 19-21 Boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, au 20 Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO C&T (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

Signature

Employé

Référence de publication: 2014022331/18.

(140026457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Pegaso Transportation Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 168.242.

Extrait des résolutions des gérants de Pegaso Transportation, agissant en qualité d'actionnaire gérant commandité de la Société, prises par voie circulaire en date du 10 février 2014

Les gérants de Pegaso Transportation, agissant en qualité d'actionnaire gérant commandité de la Société, ont décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la Société du 19-21 Boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, au 20 Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO C&T (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

Signature

Employé

Référence de publication: 2014022333/18.

(140026426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Société Commerciale des Transports et Logistique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 171.826.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration du 30 Janvier 2014

1. Le Conseil d'administration décide d'accepter la démission de Monsieur Hassane DIABATE, en tant qu'administrateur.

2. Le Conseil d'administration coopte la société Luxembourg Management Services Sarl, ayant son siège social au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, inscrite au RCS de Luxembourg au numéro B 121.551, en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

Monsieur Hassane DIABATE, né à Abidjan (Côte d'Ivoire), le 4 avril 1971. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur. La prochaine assemblée générale des actionnaires ratifiera cette cooptation.

Fait à Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2014022412/18.

(140026606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Okhotny Ryad, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 177.402.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 3 février, 2014

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de transférer le siège social de la société du 13 avenue de la gare, L-1611 Luxembourg au 22, avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg avec effet au 3 février 2014.

Les gérants Mr. Cédric RATHS et Mr. Olivier JARNY ont également transféré leur adresse professionnelle au 22, avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2014022308/15.

(140026892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Sandton Financing III (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 184.178.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of January,

Before the undersigned Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Sandton Holdings III (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 51, Route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 184.128, hereby represented by Olivier Sciales, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on 7 January 2014, which initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The aforementioned party is referred to hereafter as the «Sole Shareholder»,

Such appearing party, acting in the herein above stated capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a «société à responsabilité limitée».

ARTICLES OF INCORPORATION

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name.

1.1 There is hereby established by the current owner of the Shares created hereafter and among all those who may become Shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the «Law») and by the present articles of incorporation (the «Articles»).

1.2 The company exists under the name of «Sandton Financing III (Luxembourg) S.à r.l.» (the «Company»).

1.3 The Company may have one shareholder (the «Sole Shareholder») or several shareholders (the «Shareholders»).

1.4 Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amending the Articles.

2.3 However, the Board of Managers of the Company or the Sole Manager (as defined hereafter) is authorized to transfer the registered office of the Company within the city of its registered office.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers or the Sole Manager.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1 The purpose of the Company is (but without, however, exercising at any time a professional banking activity or an activity of the financial sector): (i) the acquisition, holding and disposal of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign entities; (ii) the acquisition of various securities, loans (secured or unsecured) and financial instruments; (iii) the ownership of asset portfolios comprising, without limitation, loans or other financial instruments; (iv) the issue of notes and other debt and/or equity securities, including, but not limited to, preferred equity certificates and convertible preferred equity certificates, for the purpose of, amongst other activities, granting (secured or unsecured) loans or acquiring a portfolio of underlying assets; (v) the lending and borrowing of funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of notes and other debt securities) (vi) the provision of any type of guarantees; (vii) the creation of any type of security interests over some or all of its assets; and (viii) the entering into of any hedging transactions or derivatives agreements. The Company may also in whatever form, directly or indirectly, invest into, acquire, hold and dispose of assets of any kind, in particular real property and related property located either in Luxembourg or abroad and carry out all activities with respect thereto.

3.2 The Company may take all required actions and enter into and/or perform any obligation in the context of any of the foregoing and in particular (but without limitation) enter into any agreement (including, but not limited to, management agreements, advisory agreements, agency agreements, subscription agreements, etc.) with any party or execute any document in the context of any of the foregoing.

3.3 In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful for the achievement and development of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital and shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The share capital is fixed at EUR 100,000 (one hundred thousand Euro) represented by 1,000 (one thousand) shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each (the «Shares» and each a «Share»).

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights. Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of Shareholders.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Board of Managers on the basis of relevant interim accounts.

5.5 All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the Shareholders' register in accordance with the applicable law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a sole Shareholder, the Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one manager (the «Sole Manager») or several managers appointed by a resolution of the Shareholders (the «Managers», each a «Manager»). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the «Board of Managers»). Any reference to the Managers or the Board of Managers in these Articles shall be a reference to the Sole Manager of the Company if the Company has only one Manager.

8.2 The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholders.

8.3 The death or resignation of a Manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 Unless otherwise decided by the general meeting of Shareholders, all powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager, or in case of plurality of Managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, bound by the joint signatures of any 2 (two) Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the Board of Managers.

Art. 11. Delegation and agent of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers, may delegate his/her/its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its mandate.

Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 If there is only one Manager, that Sole Manager assumes all powers conferred to the Board of Managers and takes all decisions in writing.

12.2 In case of plurality of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. The Board of Managers may appoint a chairman amongst its members (the «Chairman»). The Chairman has a casting vote in case of ballot.

12.3 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.4 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing (by telegram or telefax, email or letter) another Manager as his/her/its proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him/her/it by phone to be confirmed in writing at a later stage. A Manager may represent more than one of his/her/its colleagues.

12.5 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a simple majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.6 The use of video-conferencing equipment and conference call initiated from Luxembourg shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

12.7 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.8 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meetings.

12.9 Copies or excerpts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Art. 13. Liabilities of the managers.

13.1 The Manager(s) does(do) not assume, by reason of his/her/its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

13.2 The Company shall indemnify any Manager or officer, and his/her/its heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by him/her/it in connection with any action, suit or proceeding to which he/she/it may be made a party by reason of him/her/it being or having been a Manager or officer of the Company, or, at his/her/its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/she/it is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she/it shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person

to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she/it may be entitled.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 14. Powers of the sole shareholder / The general meeting of shareholders / Vote.

14.1 If there is only one Shareholder, the Sole Shareholder has all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

14.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares which he/she/it owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding. All Shares have equal voting rights.

14.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14.4 If there are more than twenty-five (25) Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

14.5 If there are less than twenty-five (25) Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

14.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (by fax, e-mail or any similar means) an attorney who needs not to be a Shareholder.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by a simple majority of the Shareholders (i.e. by Shareholders owning more than half of the share capital). However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

14.8 The Shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification (at their own expenses), and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Chapter V. - Financial year, Distribution of profits

Art. 15. Financial year.

15.1 The financial year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, subject to the transitory provisions for the first financial year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or by the Board of Managers, as the case may be, who/which prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above mentioned inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution of profits.

16.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five percent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve reaches ten percent (10%) of the Company's issued share capital.

16.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by the Law and by these Articles, the Sole Manager, or the Board of Managers, as the case may be, shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of article 14.7 above.

16.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager, or the Board of Managers, as the case may be, may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the previous financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions and the present Articles of Incorporation, it being understood that in case of a Sole Shareholder, such Sole Shareholder may decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

17.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 18. Governing law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Shares:

Sandton Holdings III (Luxembourg) S.à r.l.	1,000 Shares
Total:	1,000 Shares

All the Shares have been fully paid up, so that the sum of EUR 100,000.- (one hundred thousand euro) corresponding to the whole share capital of the Company is forthwith at the free disposal of the Company, as proved to the notary.

Transitory provision

The first financial year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on 31 December 2014.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred ten euro (EUR 1,210.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting of Shareholders, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 51, Route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The Sole Shareholder resolves to appoint as managers of the Company for an undetermined period:
 - Dimitri Korvyakov, born on 8 November 1975 in Soumy (Ukraine), residing at 217 Highbrook Av., Pelham, New York 10803, United States of America;
 - Myriam Francq, born on 25 December 1953 in Eupen (Belgium), residing at 24, rue de la Fontaine, L-1532 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Alice Talos, born on 27 April 1988 in Luxembourg, residing at 30, rue Clair-Chêne, L-4062 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he/she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de janvier,

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger Arrensdorff, résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Sandton Holdings III (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 51, Route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.128, représentée par Olivier Sciales, Avocat à la cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé en date du 7 Janvier 2014, qui, paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie susmentionnée est désignée ci-après comme l'«Associé Unique»,

Laquelle partie comparante, agissant en-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Nom.

1.1 Il est ici établi par le détenteur actuel des Parts Sociales créées ci-après et entre tous ceux qui deviendront Associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

1.2 La société adopte la dénomination de «Sandton Financing III (Luxembourg) S.à r.l.» (la «Société»).

1.3 La Société peut avoir un seul associé (l'«Associé Unique») ou plusieurs associés (les «Associés»).

1.4 Toute référence aux Associés dans les Statuts fera référence à l'Associé Unique de la Société si la Société a seulement un associé.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses Associés délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Cependant, le Conseil de Gérance de la Société ou le Gérant Unique (comme défini ci-après) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la commune du siège social.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est (sans jamais toutefois exercer une activité bancaire professionnelle ou une activité du secteur financier): (i) l'acquisition, la détention et la vente de participations, de droits et d'intérêts dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ainsi que d'obligations de ces sociétés; (ii) l'acquisition de toutes valeurs mobilières, de prêts (garantis ou non) et d'autres instruments financiers; (iii) la détention de portefeuilles d'actifs, y compris, mais sans limitation, des prêts ou d'autres instruments financiers; (iv) l'émission de titres obligataires («notes») et d'autres titres de créance et/ou de titres de capital, en particulier, mais sans limitation, des «preferred equity certificates» et «convertible preferred equity certificates» en vue, entre autres, de l'octroi de prêts (garantis ou non) ou l'acquisition d'un portefeuille d'actifs; (v) l'octroi et l'emprunt de fonds (y inclus les revenus d'un emprunt et/ou d'émissions de titres obligataires et d'autres titres de créance); (vi) l'octroi de garanties de quelque nature que ce soit; (vii) la constitution de sûretés de quelque nature que ce soit sur tout ou partie de ses avoirs; et, (viii) la conclusion de conventions de couverture ou de contrats de produits dérivés. La Société peut également, de manière directe ou indirecte, acquérir, détenir disposer de ou investir dans tout type d'actifs, en particulier de la propriété immobilière et tout droit de propriété y relatif situés à Luxembourg ou à l'étranger et exercer toute activité y relative.

3.2 La Société peut prendre toute mesure requise et conclure et/ou exécuter toute obligation dans le cadre de tout ce qui précède et en particulier (mais sans limitation) conclure toute convention (en particulier, mais sans limitation, contrats de gestion, contrats de conseil, contrats d'agence ou de mandat, contrats de souscription, etc.) avec toute autre partie ou signer tout document dans le cadre de tout ce qui précède.

3.3 D'une manière générale, la Société peut prendre toute mesure de contrôle ou de supervision et réaliser toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour la réalisation et le développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à 100.000 EUR (cent mille Euros) représenté par 1.000 (mille) parts sociales, d'une valeur nominale de 100,-EUR (cent Euros) chacune (les «Parts Sociales» et chacune la «Part Sociale»).

5.2 En complément du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux. Chaque Part Sociale a droit à un vote lors des réunions des assemblées ordinaires et extraordinaires des Associés.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décision du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Conseil de Gérance sur base des comptes intérimaires.

5.5 Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne en particulier, et inscrites dans le registre des Associés en conformité avec la loi applicable.

Art. 6. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant (le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants nommés par une résolution des Associés (les «Gérants», chacun un «Gérant»). Si plusieurs Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Toute référence aux Gérants du Conseil de Gérance dans les présents Statuts fera référence au Gérant Unique de la Société si la Société n'a qu'un Gérant.

8.2 Les Gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les Gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés.

8.3 La mort ou la démission d'un Gérant, pour quelle que raison que ce soit, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance aura tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et pourvu que les conditions du présent article aient été respectées.

9.2 Sauf lorsque décidé autrement par l'assemblée générale des Associés, tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée, dans l'hypothèse d'un Gérant Unique, par la seule signature du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux (2) Gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué, dans l'hypothèse d'un Gérant Unique, par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 11. Délégation et agent du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire ad hoc, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un Gérant, le Gérant Unique détient tous les pouvoirs conférés au Conseil de Gérance et prend toutes les décisions par écrit.

12.2 En cas de pluralité de Gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un Président parmi ses membres (le «Président»). La voix du Président est prépondérante en cas de partage.

12.3 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux exigences et formalités de convocation.

12.4 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance en nommant un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite (télégramme, fax, e-mail ou lettre). Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

12.5 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité simple de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via la vidéo ou le téléphone.

12.7 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

12.9 Des extraits ou copies seront certifiés par tout Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou pendant une réunion du Conseil de Gérance.

Art. 13. Responsabilité des gérants.

13.1 Le(s) Gérant(s) n'est (ne sont) pas responsable(s) personnellement en raison de leur position du fait des engagements régulièrement pris au nom de la Société. Les Gérants sont des agents autorisés et sont par conséquent responsables seulement de l'exécution de leur mandat.

13.2 La Société doit indemniser tout Gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, pour les dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions, procès ou procédures auxquels il aura été partie en raison de ses activités pour la Société en tant que Gérant ou fondé de pouvoir, ou à sa requête de toute autre entité dont la Société est un associé ou un créancier et pour laquelle il n'a pas été indemnisé, sauf le cas où, dans pareils actions, procès ou procédures, il serait finalement condamné pour négligence, faute ou manquement volontaire; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera octroyée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs de l'associé unique / L'assemblée générale des associés / Votes.

14.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé Unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnel avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux. Toutes les Parts Sociales confèrent les droits de vote équivalents.

14.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14.4 S'il y a plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés doivent être prises lors des réunions convoquées conformément aux dispositions légales applicables.

14.5 S'il y a moins de vingt-cinq (25) Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

14.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

14.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises qu'à la condition qu'elles soient adoptées par une majorité simple des Associés (i.e. par des Associés détenant plus de la moitié du capital social). Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

14.8 Les Associés sont autorisés à participer à la réunion par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification (à leurs propres frais), et sont réputés présents, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. Année sociale.

15.1 L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sous réserve des dispositions transitoires applicables à la première année sociale.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 16. Répartition des bénéfices.

16.1 Du bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pourcent (5%) seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pourcent (10%) du capital social nominal de la Société.

16.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que de ces Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'article 14.7 ci-dessus.

16.4 Malgré les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par le ou les Associé(s).

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de l'Associé Unique ou de l'un de ses Associés.

17.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables, étant entendu que dans l'hypothèse d'un Associé Unique, un tel Associé Unique pourra décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation assumant personnellement tous les actifs et passifs, connu ou inconnu de la Société.

17.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. La Loi trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et paiement

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Sandton Holdings III (Luxembourg) S.à r.l.	1.000 Parts Sociales
Total:	1.000 Parts Sociales

Chacune des Parts Sociales a été intégralement payée, de sorte que la somme de 100.000,-EUR (cent mille euros), correspondant à l'intégralité du capital de la Société se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Disposition transitoire

La première année sociale de la Société commencera au jour de la constitution de la Société et se terminera au 31 décembre 2014.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille deux cent dix Euros (EUR 1.210,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société sera au 51, Route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
2. L'Associé Unique décide de nommer comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Dimitri Korvyakov, né le 8 novembre 1975 à Soumy (Ukraine), résidant au 217, Highbrook Av., Pelham, 10803 New York, Etats Unis d'Amérique;
 - Myriam Francq, née le 25 décembre 1953 à Eupen (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 24, rue de la Fontaine, L-1532 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

- Alice Talos, née le 27 avril 1988 à Luxembourg, ayant son adresse personnelle au 30, rue Clair-Chêne, 4062 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Signé: SCIALES, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 janvier 2014. Relation: LAC/2014/3492. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 6 février 2014.

Référence de publication: 2014021086/478.

(140024041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

M.S.C.V. Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 90, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 84.212.

DISSOLUTION

L'an deux mil treize.

Le trente et un décembre.

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- Madame Sibylle PICAVET, indépendante, née à Mouscron (Belgique) le 20 novembre 1945 (No. Matricule 19451120061), veuve de Monsieur Jean-Pierre COUVREUR, demeurant à B-6120 Ham-sur-Heure Nalinnes (Belgique), 11 rue Prince Evêque.

2.- Madame Valérie COUVREUR, salariée, née le 7 août 1969, épouse de Monsieur Philippe DESTRAIS, demeurant à B-6120 Nalinnes (Belgique), Avenus des Crocus 2;

ici représentée par Madame Sybille PICAVET, veuve de Monsieur Jean-Pierre COUVREUR;

agissant en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé en date de laquelle procuration a été paraphée "ne varietur" par les parties et le notaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

a) Qu'elles sont les seules et uniques associées de la société à responsabilité limitée «M.S.C.V. Consulting S.à.r.l.» (Matricule No. 20012414480);

avec siège social à L-1740 Luxembourg, 90 rue de Hollerich;

inscrite au registre aux firmes sous le numéro B 84.212;

constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, alors de résidence à Pétange, en date du 8 octobre 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 15.599;

modifiée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, alors de résidence à Pétange, en date du 18 avril 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 51.155;

modifiée suivant assemblée générale reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C de 2008, page 120.421;

et modifiée suivant assemblée générale extraordinaire sous seing privé daté du 3 janvier 2010, publié au Mémorial C de 2010, page 79.008.

b) Que d'un commun accord les prédites associées de la société à responsabilité limitée «M.S.C.V. Consulting S.à.r.l.» ont décidé la dissolution de ladite société avec effet immédiat, les associées étant investies chacune proparte des actifs et passifs de la société dissoute de sorte qu'il n'y a pas lieu de procéder à une liquidation.

c) Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de CINQ (5) années à L-1740 Luxembourg, 90 rue de Hollerich.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Picavet, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 09 janvier 2014. Relation: EAC/2014/540. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Bettembourg, le 20 janvier 2014.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2014021248/47.

(140025049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Publity Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 166.429.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de gérance de la Société en date du 21 Janvier 2014 que:

BDO Audit, avec siège au 2, avenue Charles de Gaulle, L-2013 Luxembourg, a été nommé en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 10 Février 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014022341/16.

(140026279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Parques Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.426.

Suite aux résolutions des associés de la Société en date du 05 février 2014, les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du Gérant B suivant à compter du 05 février 2014:

Monsieur Philip Ian Price, né le 22 octobre 1965 à Brentwood, Royaume Uni, et ayant pour adresse 12 Charles II Street, 3^{ème} étage, SW1Y 4QU Londres, Royaume Uni.

- Election du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 05 février 2014:

Madame Magdalena Aniela Ughetti, née le 22 avril 1972 à Cracovie, Pologne, et ayant pour adresse professionnelle 12 Charles II Street, 3^{ème} étage, SW1Y 4QU Londres, Royaume Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Parques Luxco S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant A

Référence de publication: 2014022330/19.

(140026206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Opuntia-Web s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 43, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 172.639.

—
Extrait des décisions prises par les associés en date du 5 février 2014

Les associés de la société OPUNTIA-WEB SARL, susvisée, se sont réunis et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La démission du gérant, Monsieur Paul HEINERSCHIED, né le 29/01/1952 à Luxembourg et demeurant à L-1750 Luxembourg, 112, avenue Victor Hugo, est acceptée.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer gérant en remplacement du gérant démissionnaire, Monsieur Jean STOCK, né le 26/08/1948 à Sarrebourg (France), et demeurant à L-1255

Luxembourg, 52, rue de Bragance.

Bascharage, le 5 février 2014.

Pour extrait conforme

Les associés

Référence de publication: 2014022313/19.

(140026268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Supiido Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5670 Altwies, 32, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 89.847.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2013

Première résolution

L'assemblée décide de prendre acte de la démission de Monsieur Fabrice LENGLET de ses fonctions de gérant

Deuxième résolution

Madame LENGLET Tiffany demeurant à F-59000 Lille 81 rue de Condé prend la fonction de gérant unique pour une durée limitée.

La société est engagée par la seule signature du gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2013.

Supiido S.à r.l.

Monsieur Lenglet Fabrice / Monsieur Lenglet Pascal / Madame Lenglet Tiffany

Référence de publication: 2014022420/18.

(140026828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

PRINCESS CERAMIC Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 184.217.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendvierzehn,

Den zweiundzwanzigsten Januar,

Vor dem unterzeichneten Notar Jacques CASTEL, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher.

Ist erschienen:

Die anonyme Gesellschaft «LLH INVEST S.A.», mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 178400,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch die Notarin Blanche MOUTRIER, mit dem Amtswohnsitz in Esch/Alzette, am 2. Juli 2013, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 2043 vom 22 August 2013,

hiermit vertreten durch:

1. Herrn Johannes FRIEDRICH, Jurist, geboren am 13. Juni 1963 in D-54292 Trier (Deutschland), wohnhaft in D-54292 Trier (Deutschland), Dagobertstrasse 2,

2. Frau Anja FRIEDRICH, geborene SCHOLTEN Bankkauffrau, geboren am 12. August 1968 in Trier (Deutschland), wohnhaft in D-54292 Trier (Deutschland), wohnhaft in D-54292 Trier (Deutschland), Dagobertstrasse 2.

Welche Komparentin den unterzeichneten Notar ersucht die Satzungen einer von Ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Gesellschaftsform. Die Komparentin, wie hiervor vertreten gründet eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach luxemburgischem Recht, dem sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Die Gesellschaft begreift anfangs einen alleinigen Gesellschafter der Inhaber der gesamten Gesellschaftsanteile ist; die Gesellschaft kann zu jeder Zeit mehrere Gesellschafter begreifen auf Grund von Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen, um dann wieder zur Einmanngesellschaft zu werden durch Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand.

Art. 2. Gegenstand. Gegenstand der Gesellschaft ist der Handel mit Fliesen, Platten und Sanitär jeglicher Art einschliesslich Zubehör. Die Gesellschaft darf andere Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, sich an ihnen beteiligen und ihre Geschäfte führen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten, sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen.

Art. 3. Bezeichnung. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet „PRINCESS CERAMIC Trading S.à r.l.“

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort Luxemburgs verlegt werden.

Die Gesellschaft ist ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- €), und ist eingeteilt in einhundert (100) Gesellschaftsanteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (125.- €) pro Anteil.

Das Gesellschaftskapital wurde voll gezeichnet und vollständig und in bar eingezahlt von dem alleinigen Gesellschafter die anonyme Gesellschaft «LLH INVEST S.A.» der alle Gesellschaftsanteile zugeteilt wurden.

Die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- €) steht ab sofort der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit, durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter, je nach Fall, abgeändert werden.

Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter. Jeder Gesellschaftsanteil gibt das gleiche Recht.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Falls die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter zählt, so hat dieser alle Rechte und Befugnisse die die Gesellschafter auf Grund des Gesetzes und der gegenwärtigen Statuten haben.

Es ist einem jeden Gesellschafter sowie seinen Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder ein gerichtliches Inventar derselben zu erstellen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile. Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters auf Grund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutznießung und das bloße Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutznießer ausgeübt.

Art. 10. Übertragung der Anteile.

1. Übertragung im Falle eines alleinigen Gesellschafters.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen ist frei.

2. Übertragung im Falle von mehreren Gesellschaftern.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei.

Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist immer die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erforderlich; geschieht die Übertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall

an die Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter nicht erforderlich.

Im Falle wo die Übertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile. Falls das Vorkaufsrecht ausgeübt wird, aber keine Einigung über den Verkaufspreis der Gesellschaftsanteile erzielt wird, berechnet sich der Verkaufspreis auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren und, sollte die Gesellschaft noch keine drei Jahre existieren, auf Grund der Bilanz des letzten vorangegangenen oder der zwei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren.

Art. 11. Tod, Entmündigung, Konkurs des Gesellschafters. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

Art. 12. Geschäftsführung. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet. Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehnten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschließlich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder außergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Falle setzt der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer ihres Mandates fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschließen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmäßig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

Art. 13. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch das Ausscheiden des Geschäftsführers, ob er Gesellschafter oder Nichtgesellschafter ist.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt, Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiten.

Art. 14. Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 15. Gesellschafterbeschlüsse.

1. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter begreift, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden in ein Protokollbuch eingetragen oder schriftlich niedergelegt.

2. Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung nur rechtswirksam wenn sie von den Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden, es sei denn die gegenwärtige Satzung oder das Gesetz würden anders bestimmen.

3. Für Statutenänderungen sind die in Artikel 199 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften festgelegten Mehrheiten erforderlich.

4. Jeder Gesellschafter hat so viel Stimmen wie er Gesellschaftsanteile besitzt.

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Inventar-Bilanz. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf (5%) Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Gewinn steht dem alleinigen Gesellschafter oder den Gesellschaftern zur freien Verwendung.

Art. 18. Auflösung-Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 19. Schlussbestimmung. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die KompONENTEN auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2014.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzungen der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf eintausendeinhundert Euro (1.100.- €) geschätzt.

Gesellschafterversammlung

Sodann erklärt die alleinige Gesellschafterin, hier vertreten wie vorgenannt, handelnd an Stelle einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung, folgende Beschlüsse zu nehmen:

1) Der Sitz der Gesellschaft wird in L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle festgesetzt.

2) Herr Johannes FRIEDRICH, Jurist, geboren am 13. Juni 1963 in Trier (Deutschland), wohnhaft in D-54292 Trier (Deutschland), Dagobertstrasse 2, wird auf unbestimmte Dauer zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „PRINCESS CERAMIC Trading S.à r.l.“ ernannt.

Die Gesellschaft wird in allen Fällen rechtsverbindlich durch die alleinige Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers verpflichtet.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen die administrative Genehmigung zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Kompartmenten, hat derselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. FREIDRICH, A. FRIEDRICH, J. CASTEL.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 janvier 2014. Relation: GRE/2014/352. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): PIERRET.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister, und zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Grevenmacher, den 7. Februar 2014.

J. CASTEL.

Référence de publication: 2014019829/159.

(140024544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Tradeor Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.553.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 décembre 2013

L'assemblée générale extraordinaire du 29 décembre 2011 tenue par-devant notaire et publiée au Mémorial C n°531 du 29 février 2012 a limité la durée de la société au 31 décembre 2011.

L'assemblée générale prend les décisions suivantes:

1. Elle décide de clôturer la liquidation.
2. Aucun produit de liquidation n'étant disponible, il n'y a pas lieu de procéder à une quelconque consignation.
3. Les livres et documents sociaux seront conservés pendant une durée de 5 ans à l'adresse de Benoît NAVEZ, 12B, rue Jean Schneider, L-8272 Mamer.

Signature.

Référence de publication: 2014022446/17.

(140026842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Windows Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 8, Zone Industrielle am Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 169.363.

Les Comptes Annuels du 21 mai 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014022475/11.

(140026605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Xivvo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 150.847.

Les comptes annuels du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014022476/11.

(140026565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Telco Investments Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.381.625,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 104.528.

—
EXTRAIT

I Remplacement d'un gérant indépendant

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Christophe BLONDEAU avec effet au 30 juin 2013, de sa fonction de gérant indépendant du Conseil de gérance au sein de la Société et décide de nommer en son remplacement, avec effet au 1^{er} juillet 2013, Monsieur Marc LIBOUTON, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, au poste de gérant indépendant du Conseil de gérance pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 10 février 2014.

Pour TELCO INVESTMENTS EUROPE S.à r.l.

Référence de publication: 2014022425/17.

(140026458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Trilantic Capital Partners IV (Europe) Feeder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 152.645.

—
Extrait des résolutions des gérants prises par voie circulaire en date du 10 février 2014

Les gérants de la Société ont décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la Société du 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, vers le 20 Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO C&T (Luxembourg) S.A.
Société Anonyme
Signature
Employé

Référence de publication: 2014022436/17.

(140026352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.

Eraclito International S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 155.965.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 31 janvier 2014, Monsieur Giacomo DI BARI, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommé Administrateur, en remplacement de LANNAGE S.A., société anonyme, VALON S.A., société anonyme, représentée par Monsieur Jean-Marie BETTINGER, représentant permanent et KOFFOUR S.A., société anonyme, représentée par Monsieur Guy BAUMANN, représentant permanent, démissionnaires.

Le mandat de l'Administrateur nouvellement élu prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2016.

De ce fait, le nombre des Administrateurs a été réduit de 3 à 1.

Luxembourg, le 12 février 2014.

Pour: ERACLITO INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélié Katola / Isabelle Dehaibe

Référence de publication: 2014022684/20.

(140027168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

ECM CHINA Beijing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 120.437.

A l'associé

Le soussigné, Luxembourg Corporation Company S.A., ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B37974,

Déclare par la présente démissionner en tant que membre du Conseil de gérance de ECM China Beijing S.à r.l. en date du 11 novembre 2013.

Signé à Luxembourg, le 11 février 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014022665/15.

(140027036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Docxa International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 82.404.

Le bilan au 31.03.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014022654/14.

(140027354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Decybelart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 154.333.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 30/12/2013 à Luxembourg

L'assemblée décide de fixer le siège social de la société au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

L'Assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes la société AUDITEX S.A R.L, 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, RCS Luxembourg B 91.559

Le mandat du commissaire ainsi nommé se terminera à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2018.

Pour copie conforme
Roland JHEAN
Administrateur délégué

Référence de publication: 2014022650/15.

(140027152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Euro Real Estate Germany I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 152.832.

—
Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014022661/10.

(140027579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

ECM Poland A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 120.091.

—
Le soussigné, C.A.S. Services S.A., ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B68168,

Déclare par la présente démissionner en tant que Commissaire aux comptes d'ECM Poland AG en date du 11 novembre 2013.

Luxembourg, le 11 février 2014.
CAS. Services S.A.
Signatures

Référence de publication: 2014022667/14.

(140027138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

ECM CHINA Beijing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

R.C.S. Luxembourg B 120.437.

—
Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 20 septembre 2006 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés :

ECM China Beijing S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social jusqu'au 11 novembre 2013 au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 120437, et,

Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 4 décembre 2013.
Citco REIF Services (Luxembourg) S.A.
Phill Williams / Ramon van Heusden
L'Agent Domiciliaire
Managing Directors / -

Référence de publication: 2014022666/19.

(140027347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Eki Pro Cycling Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 136.574.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014022674/10.

(140027267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Drack SPF S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8356 Garnich, 19, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 79.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014022655/11.

(140027278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Eastman Chemical Luxembourg Holdings 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 183.056.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse de l'associé de la Société, Eastman Chemical Luxembourg Holdings 6 S.C.S., doit se lire désormais comme suit:

- 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2014.

Eastman Chemical Luxembourg Holdings 7 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014022658/17.

(140027580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

EI-Europa Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 41.352.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société tenue sous seing privée le 25 janvier 2014 que Mme Maria Helena GONCALVES, employée privée, né le 20 avril 1976 à Hayange (France), avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommée à la fonction d'administrateur de la Société en remplacement de M. Fernand HEIM, démissionnaire, avec effet immédiat. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014022673/14.

(140027068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Carrosserie NCM S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.922.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014022615/10.

(140027506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Endothelial Therapy Innovations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 169.640.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

En effet, il était inscrit que Marie-Hélène GONCALVES était nommée en tant qu'Administrateur de la Société. Or, nous devons lire Administrateur A.

Pour extrait conforme
SG AUDIT S.à r.l.

Référence de publication: 2014022676/13.

(140027061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Euro Real Estate Swiss I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 152.833.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014022663/10.

(140027626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Euro Real Estate Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 152.824.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014022662/10.

(140027498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Chorus Security Transport, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 28.001.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014022618/14.

(140027541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Euro Directory, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 48.461.

—
Extrait Des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 janvier 2014

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- Monsieur Jean-Claude PELTIER, directeur général adjoint, demeurant 7-9 avenue de la Cristallerie, 92317 Sèvres (France) Président

- Monsieur Pascal GARCIA, directeur, demeurant demeurant 1 rue Petit F-75019 Paris, France,

- Monsieur Alexandre de TOURTIER, directeur juridique adjoint, demeurant à Paris F-75006, 9 rue des Beaux Arts,

- Monsieur Dominique PAOLI, Directeur juridique groupe, demeurant à Meudon F-92190, 16 avenue Henri IV,

Est nommé réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2016:

- DELOITTE AUDIT, 560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 6 février 2014.

Référence de publication: 2014022688/20.

(140026944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Field Point I-A RE3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.070.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 31 décembre 2013 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue, a été ordonné.

Luxembourg, le 11 février 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Field Point I-A RE 3

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014022699/15.

(140026980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Third German Property 64 Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.331.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014022441/9.

(140026810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2014.
